République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
****

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont
****
N° d'enregistrement
2025 / 082

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION À L'OCCASION DE LA FÊTE DES VOISINS

Nous Eric PATUREL, maire de la Commune de LOCMIQUELIC,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande formulée par les habitants de la rue des Lavoirs concernant l'organisation d'une fête des voisins,
Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, d'interdire temporairement la circulation des véhicules dans la rue concernée,

ARRÊTE

Article 1 :
La circulation de tous les véhicules est interdite le vendredi 23 mai 2025 de 17H00 à 12h00, dans la rue Henri Pustoch, de l'intersection de la rue des Lavoirs et la rue H.Putoch jusqu'à l'intersection rue H.Pustoch et la rue des Genets à l'occasion de la fête des voisins.

Article 2 :
Un accès sera toutefois maintenu pour les véhicules de secours et les services publics.

Article 3 :
La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs sous leur responsabilité.

Article 4 :
La gendarmerie et la police municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 14 mai 2025

LOCMIQUELIC, le 12 mai 2025

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL.

MAIRIE DE LOCMIQUELIC
56 (MORBIHAN)